



Livret d'accueil du patient et de sa famille

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE



20 Rue Championnet – 75018 PARIS

Tél : 01 46 27 91 27

Fax : 01 46 27 30 96

secretariat-cmp@philanthropique.asso.fr

Sommaire

Bienvenue au CMP	Page 5
Présentation de l'Association gestionnaire et du Centre Médico-Psychologique	Page 6
Présentation géographique	Page 7
Les missions	Page 8
L'équipe pluridisciplinaire	Page 8
Les consultations	Page 9
L'organisation générale du CMP	Page 10-11
Le projet personnalisé : le projet thérapeutique	Page 12-13
Vos droits et vos devoirs	Page 14
L'accès au dossier médical	Page 15
La charte des droits	Page 16
Protection des données personnelles	Page 17
En cas d'urgence	Page 18



Bienvenue au Centre médico-psychologique



Ce livret d'accueil a pour objet de vous présenter notre établissement et de vous donner les informations utiles sur son fonctionnement.

Vous avez bien voulu nous faire confiance pour vous aider à traiter les difficultés que vous rencontrez actuellement avec votre enfant.

Ce livret d'accueil vous permettra de nous connaître et de vous présenter le fonctionnement du CMP : quelles sont nos missions ? qui travaille ici et de quelle manière nous pourrions vous aider ?

Il y est aussi précisé les points réglementaires et le cadre dans lequel se dérouleront les soins.



Présentation de l'association gestionnaire et du centre médico-psychologique

La Société Philanthropique



Fondée en 1780, la Société Philanthropique est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1839. Elle exerce dans le domaine de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale au service des personnes rendues vulnérables par le grand âge, le handicap, la maladie, la précarité sociale ou les difficultés économiques.

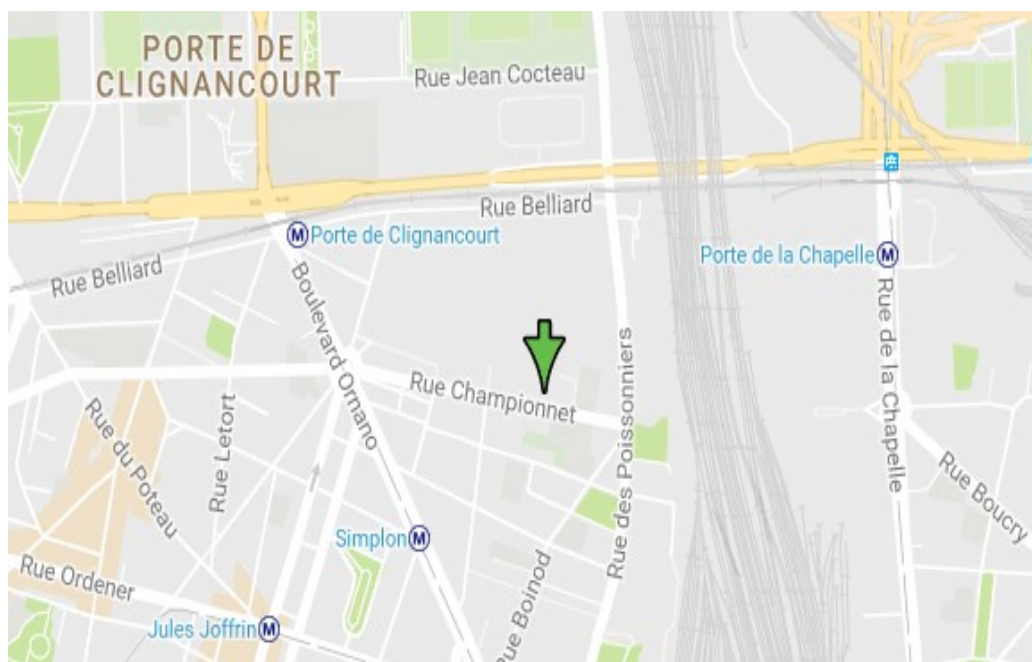
Le centre médico-psychologique

Le CMP est un établissement faisant partie de l'Association, c'est un établissement privé à but non lucratif, non sectorisé et financé par l'Assurance maladie.



Présentation géographique

Le CMP est situé 20 rue de Championnet, 75018 PARIS



Moyens d'accès par les transports en commun :



Porte de Clignancourt - Simplon-
Marcadet Poissonniers



Jules Joffrin



85 - 60 - 56 - 31 - 302



Diane Arbus

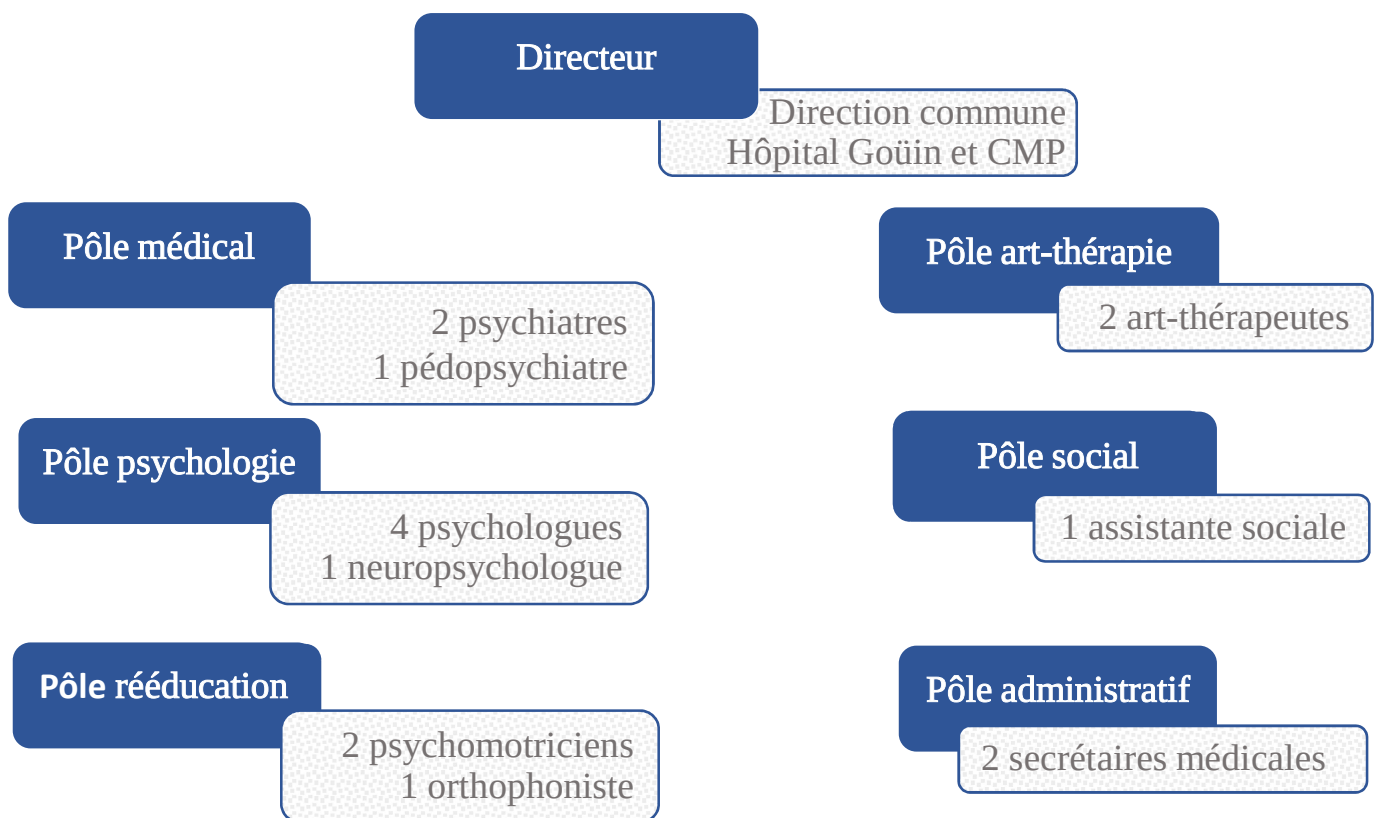


Les missions

Le CMP est un centre de consultations et de soins psychothérapeutiques, qui prend en charge les enfants et adolescents jusqu'à leur majorité.

Les consultations proposées s'adressent aux enfants et aux adolescents présentant un retard de développement, des difficultés relationnelles, de comportement, de langage, d'alimentation, de sommeil ou bien des troubles des apprentissages scolaires.

L'équipe pluridisciplinaire



*Le CMP assure la formation de psychologues et art-thérapeutes.
A ce titre, il accueille des stagiaires.
Votre accord, ainsi que celui de votre enfant seront demandés pour
leur participation aux soins.*

Les consultations

Comment prendre rendez-vous ?

Vous pouvez effectuer une demande d'inscription par téléphone au 01.46.27.91.27 ou sur place, auprès de la secrétaire médicale. Seul un parent ou un adulte ayant l'autorité parentale peut prendre rendez-vous

Les premières consultations



Vous serez accueillis par la secrétaire médicale.

Des documents officiels seront alors demandés (carte d'identité et carte vitale du parent) afin de renseigner les premiers éléments nécessaires à l'ouverture du dossier informatisé du patient.



Pour le premier rendez-vous, munissez-vous du carnet de santé, éventuellement des bilans déjà effectués et du courrier de recommandation du médecin traitant de votre enfant. Il vous sera demandé votre adresse et vos numéros de téléphone pour pouvoir vous joindre. Pensez à nous informer des éventuels changements *via* le secrétariat.

Vous serez reçus par un médecin consultant ou un psychologue référent pour le premier entretien dans une démarche diagnostique. Avec votre participation, il évaluera les difficultés afin d'élaborer le projet thérapeutique le plus adapté.

Le plus souvent, le médecin consultant adresse l'enfant à d'autres professionnels du CMP pour un complément d'évaluation par l'intermédiaire de bilans spécialisés.

A la suite du ou des bilans, un projet thérapeutique est établi par le médecin qui reste, tout au long de la prise en charge, le référent de votre enfant et donc, votre interlocuteur privilégié.



L'organisation générale du CMP

Conditions d'accueil

Le CMP est ouvert du lundi au vendredi de *9 heures à 19 heures*.

Il est fermé une semaine lors des vacances scolaires de printemps, six semaines lors des congés scolaires d'été et une semaine entre Noël et le jour de l'An.

Présentation des locaux

La salle d'attente est un lieu d'accueil pour les parents et leurs enfants.

Des livres, coloriages et autres jouets sont mis à disposition des enfants qui restent sous la responsabilité de l'adulte référent qui l'accompagne, parent ou éducateur.



C'est un lieu partagé.



Il n'est pas permis d'y passer des appels téléphoniques et les animaux n'y sont pas autorisés.

Un bureau de consultation



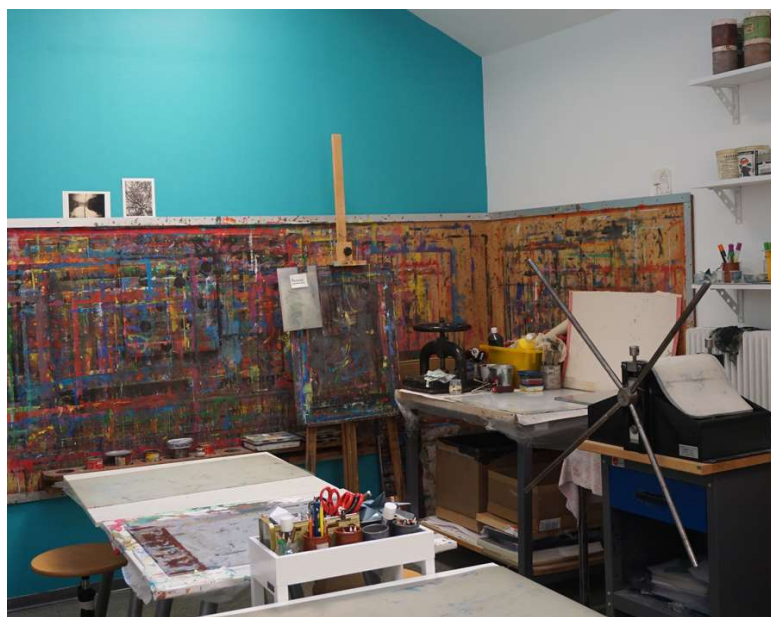
La salle de psychomotricité



Un bureau de consultation



L'atelier d'art-thérapie



La salle de musicothérapie

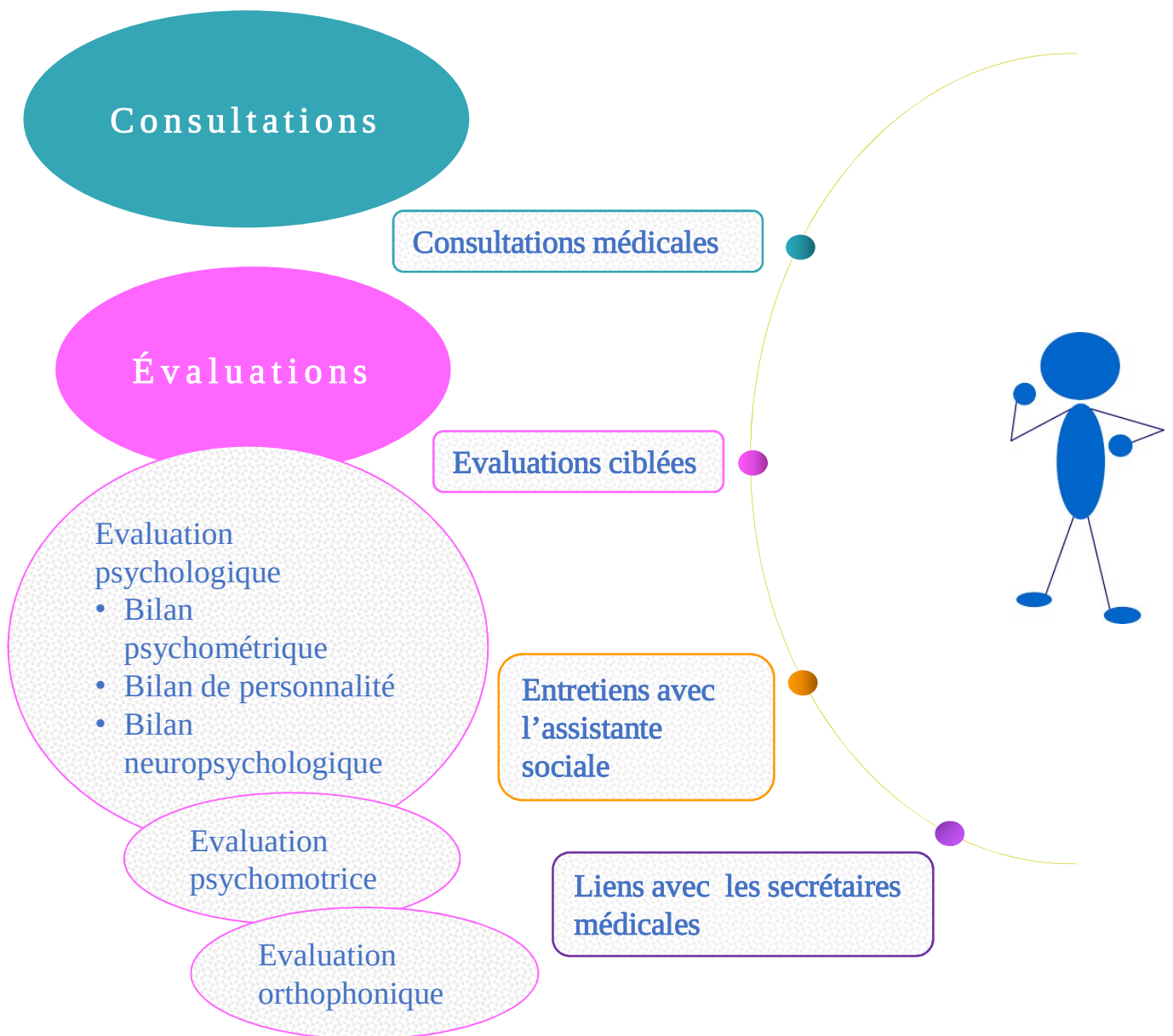


Le projet personnalisé :

Le projet thérapeutique est élaboré par le médecin référent en accord avec la famille.

Des réunions hebdomadaires de l'équipe pluridisciplinaire permettent l'évaluation régulière des traitements.

Tous les traitements sont placés sous la responsabilité médicale et protégés par le secret professionnel et médical.

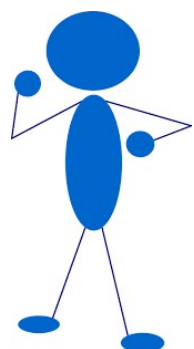


le projet thérapeutique

Prises en soin
hebdomadaires

Dispositif individuel 

Dispositif groupal 



Psychothérapies psychanalytiques 

Psychothérapies cognitivo-comportementales  

Psychothérapies à médiation cognitive  

Psychodrame psychanalytique individuel 

Relaxation thérapeutique 

Musicothérapie  

Thérapies à médiation artistique  

Thérapies psychomotrices  

Orthophonie 



Vos droits et vos devoirs

La place des parents



Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la prise en charge de votre enfant. Il s'agit d'un engagement mutuel où vous êtes nos partenaires dans le ou les soins qui seront proposés à votre enfant.

Les soins sont mis en place avec votre accord et celui de votre enfant.

La régularité du soin est une condition essentielle de l'évolution positive de votre enfant.

A la suite de trois absences consécutives non justifiées, la prise en charge sera réévaluée avec le médecin référent.



Si, exceptionnellement, votre enfant ne peut se rendre à son rendez-vous de consultation dans le cadre de son suivi au CMP, nous vous demandons de bien vouloir prévenir en appelant le secrétariat aussitôt que possible.

De notre côté, si un rendez-vous doit être annulé ou reporté, nous vous en aviserons par téléphone.

L'accès au dossier médical



Le CMP constitue un dossier médical concernant le suivi des enfants et adolescents.

C'est un outil destiné aux membres de l'équipe qui suivent votre enfant. Les informations contenues retracent l'historique des interventions et l'évolution du traitement.

Le dossier est consultable selon certaines modalités.

La demande doit être adressée par lettre recommandée avec AR au directeur du CMP, en lui demandant :

- ✓ soit de mettre votre dossier à disposition au CMP pour que vous ou le médecin de votre choix puissiez le consulter,
- ✓ soit de faire parvenir une copie au médecin de votre choix (à vos frais).

Les informations contenues dans les dossiers sont confidentielles et soumises aux règles du secret médical.

Les informations administratives font l'objet d'un traitement informatisé, conformément à la loi « Informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978.

Les plaintes et réclamations

Les plaintes et réclamations sont à adresser à la Direction de l'Établissement qui en assure la gestion.

Un registre pour faire part de vos observations et suggestions concernant le CMP est à votre disposition en salle d'attente.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Protection des données personnelles

En sa qualité de responsable de traitement, le CMP veille à se conformer à la législation relative à la protection des données personnelles (notamment à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au règlement européen n°2016-678 du 27/04/2016 de protection des données).

Le représentant légal est informé que l'obtention, la collecte et l'utilisation des informations par l'établissement le concernant ainsi que l'enfant accueilli, sont rendus nécessaires pour la prise en charge et le respect de ses obligations légales et réglementaires par l'établissement et qu'il ne traitera pas de données à d'autres fins.

Le CMP confirme qu'il prend toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité, la confidentialité, l'intégrité des informations collectées et d'éviter toute utilisation détournée de ces données. Il s'engage à ce titre :

- sous réserve de l'accès aux données à caractère personnel à la demande d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, à ne les transférer qu'aux services internes et prestataires ou sous-traitants intervenant dans la prise en charge, dans la limite des strictes nécessités fonctionnelles ;
- à ne les conserver au-delà de la fin de la prise en charge que pour la durée dite de « prescription » nécessaire à l'exercice ou la défense par l'établissement de ses droits en justice.

Le représentant légal dispose, dans les cas et limites prévus et définis par la réglementation, et en s'adressant au responsable de traitement ou au délégué à la protection des données (DPO) de :

- la possibilité de faire valoir, ses droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité portant sur les données le concernant ainsi que du droit de demander la limitation ou de s'opposer au traitement ;
- définir les directives relatives à l'exercice des dits droits après son décès.

*Société Philanthropique
Délégué à la protection des données
15 rue de Bellechasse – 75007 PARIS*

En tout état de cause il est rappelé que le représentant légal, peut saisir d'une réclamation l'autorité légale en la matière, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



Le CMP est un centre de consultations sur rendez-vous et n'assure pas de consultation d'urgence

En cas d'urgence, privilégiez les services de proximité :

Hôpital Robert Debré, 48 boulevard Sérurier, 75019 Paris

Tél. : 01 40 03 20 00 / 01 40 03 22 97

Centre Intersectoriel d'accueil permanent pour adolescents (à partir de 15 ans)
(CIAPA)

56 rue du Simplon, 75018 Paris

01.53.09.27.90.

Accueil téléphonique 7j/7 - 24h/24

Accueil spontané : lundi au vendredi 9h - 19h

Après 19h et week-end : accueil sur appel téléphonique préalable.

CPOA (à partir de 15 ans)

1, rue Cabanis 75014 Paris

Tél. : 01 45 65 81 09 / 01 45 65 83 70

Institut Mutualiste Montsouris

42, boulevard Jourdan 75014 Paris

Tél. : 01 56 61 69 23

Hôpital Trousseau

26, avenue du Docteur Netter 75012 Paris

Tél. : 01 44 73 67 40

Hôpital Necker

149-161, rue de Sèvres 75015 Paris

Tél. : 01 44 49 42 90

Le Service d'Urgence du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière

47, boulevard de l'Hôpital 75013 Paris

Tél. : 01 42 17 72 47

Assure un accueil par des pédopsychiatres tous les jours jusqu'à 18h30.

Le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger 119

SOS Psychiatrie 01 47 07 24 24

**EN CAS
D'URGENCE
SAMU : 15
POLICE : 17
POMPIERS : 18**

**CENTRE
ANTI-POISON :
01 40 05 48 48**

Notes personnelles

Nom des professionnels qui suivent votre enfant au CMP :

Médecin référent :

Thérapeute.s :





SOCIÉTÉ
PHILANTHROPIQUE

Association depuis 1780